

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Arrondissement de
Forcalquier

Canton de
Valensole

Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-
GASSIER, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Thierry
LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA à Monsieur Raymond
MAZZOLENI, Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-
GASSIER, Monsieur Swen BUHLER à Madame Josette LAUVERGNIAT,
Madame Olivia BURLES à Monsieur Thierry LATIL, Madame Mirjam
REINHARD à Madame Monique HOURS.

Absents :

Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Françoise MARQUE.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre LUCAS

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Date de convocation

30 novembre 2022

**OBJET : Choix du candidat dans le cadre de l'appel à projet touristique dans l'enceinte
du Château des Templiers et autorisation de dépôt d'un dossier de demande
d'autorisation de travaux au titre des Monuments Historiques**

Rapporteur : Michèle COTTRET

Vu l'article L.621-9 du Code du Patrimoine et l'article R.621-11 du Code du Patrimoine ;

Considérant que le Château dit « Des Templiers » est situé sur les parcelles cadastrées G
n°88 et G n°89 ;

Considérant l'appel à projet touristique dans l'enceinte du Château des Templiers qui s'est
tenu du 7 juillet 2021 au 30 septembre 2021 et dont l'objet est la création d'une activité
commerciale dont le modèle économique doit être en phase avec le site et directement lié à
l'univers du tourisme ;

Considérant l'offre présentée par la SAS PAPILLON à l'issue de l'appel à projet ;

Considérant que l'offre présentée par la SAS PAPILLON répond aux objectifs fixés par la
commune dans le cadre de l'appel à projet ;

Considérant qu'il y a lieu de retenir la proposition faite par la SAS PAPILLON afin de lui
permettre de poursuivre le travail de définition de son programme en vue de déposer une
demande d'autorisation de travaux sur Monument Historique dont l'instruction sera réalisée
par la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la SAS PAPILLON à déposer ce dossier de demande
d'autorisation de travaux sur Monument Historique ;

Le rapporteur rappelle à l'assemblée, que cet appel à projet portait sur la création d'une activité commerciale dont le modèle économique doit être en phase avec le site et directement lié à l'univers du tourisme.

Les candidats étaient appelés à proposer un projet unique dans sa thématique et multimodal en termes de prestations et d'offres. Le projet devait présenter et assurer la création d'une ou plusieurs activités commerciales liées à l'univers du tourisme dans l'enceinte du Château des Templiers.

Ils devaient en outre exposer de manière rédactionnelle leurs projets de création de fonds de commerce par thème d'activités dans le lieu, comme par exemple :

- Une offre d'hôtellerie (hôtel, résidence de tourisme, hébergement thématique)
- Une offre de prestation de restauration (gastronomie ou bistronomie régionale,)
- Une offre de prestations de séminaires et événementielles ;
- Une offre de commercialisation et/ou fabrication de produits alimentaires et/ou produits artisanaux dérivés sur le site de type bières artisanales et/ou produits liés à la gastronomie régionale et/ou objets artisanaux.
- Une offre muséale, artistique, culturelle, historique...
- Un centre de bien-être, remise en forme, incluant les services de restauration de proximité.

Le projet présenté par la SAS PAPILLON prévoit la production et la vente de bière locale, la création de boutiques dédiées à la commercialisation de produits du terroir ainsi que l'exploitation d'une activité de restauration et de vente de boissons, le tout en lien avec l'organisation d'événements culturels, touristiques et professionnels.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération par 19 voix pour et 4 oppositions (Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Thierry LATIL, Madame Olivia BURLES et Monsieur Vincent BLACHERE).

APPROUVE la proposition d'activités commerciales et touristiques déposée par la SAS PAPILLON ;

AUTORISE la SAS PAPILLON à déposer un dossier de demande d'autorisation de travaux sur Monument Historique auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;

PRECISE qu'une délibération ultérieure donnera autorisation au Maire pour signer tout bail ou convention et que les travaux ne pourront débuter qu'une fois l'autorisation Préfectorale obtenue ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces utiles pour mener à bien cette affaire.

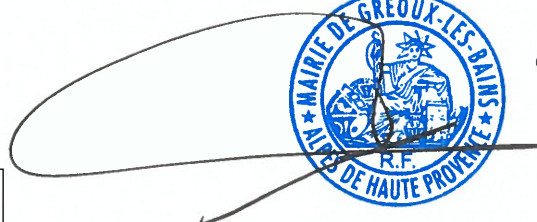
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 6 décembre 2022

Signé,
Le - 6 DEC. 2022

Publié sur le site internet de la mairie :
Le - 7 DEC. 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN



Pierre LUCAS



**RECTIFICATIF D'ERREUR MATERIELLE
SUR LA DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL
N°2022-099
DU 6 DECEMBRE 2022**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

OBJET : Choix du candidat dans le cadre de l'appel à projet touristique dans l'enceinte du Château des Templiers et autorisation de dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de travaux au titre des Monuments Historiques

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n°2022-099 du 6 décembre 2022.

Il fallait lire :

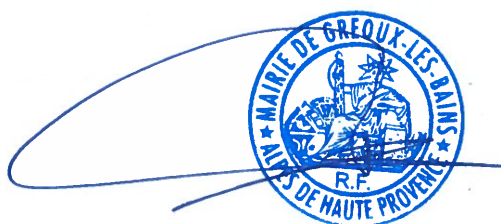
Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, 17 voix pour et 4 oppositions (Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Thierry LATIL, Madame Olivia BURLLES et Monsieur Vincent BLACHERE).

Et non :

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, 19 voix pour et 4 oppositions (Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Thierry LATIL, Madame Olivia BURLLES et Monsieur Vincent BLACHERE).

Gréoux-les-Bains,
Le 15 décembre 2022

Le Maire



Paul AUDAN